



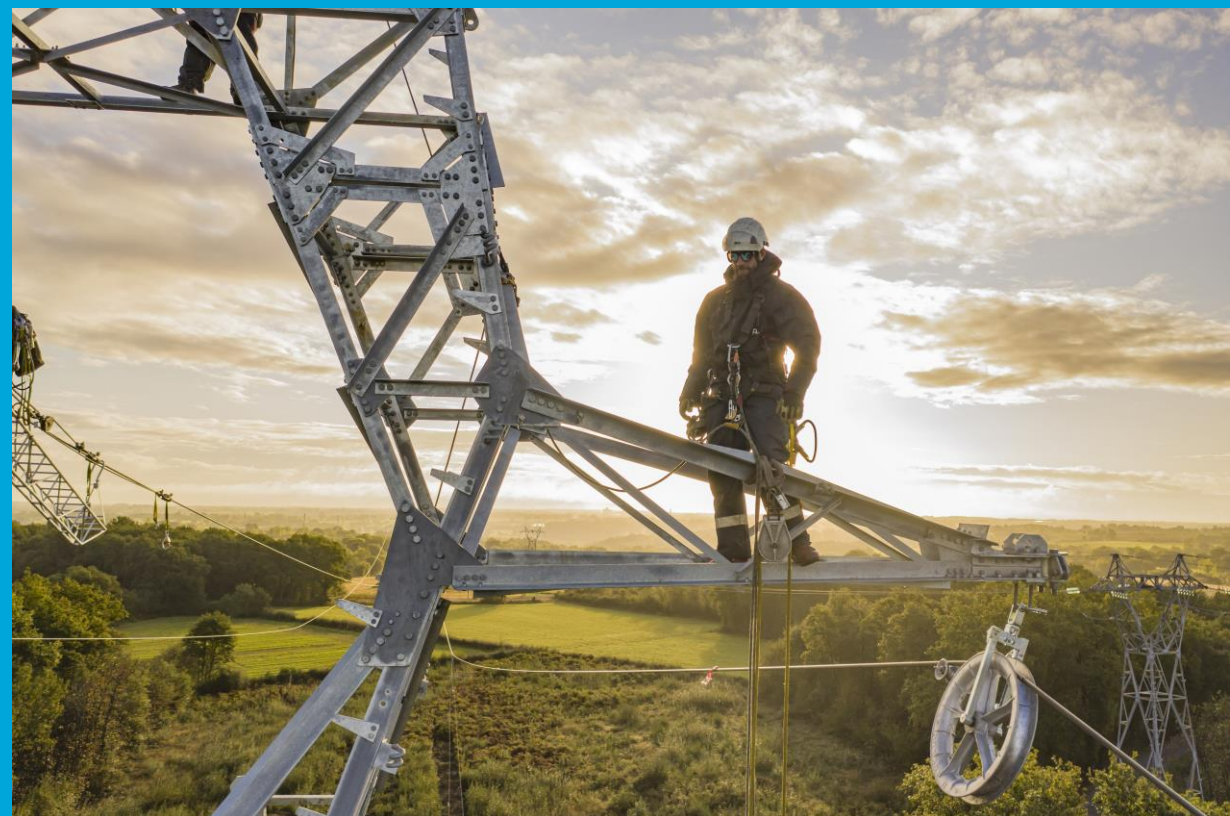
Le réseau
de transport
d'électricité

LE BOOM DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, BILAN ET PERSPECTIVES.

François CHAUMONT

Délégué RTE en Auvergne-Rhône-Alpes

13/09/2023

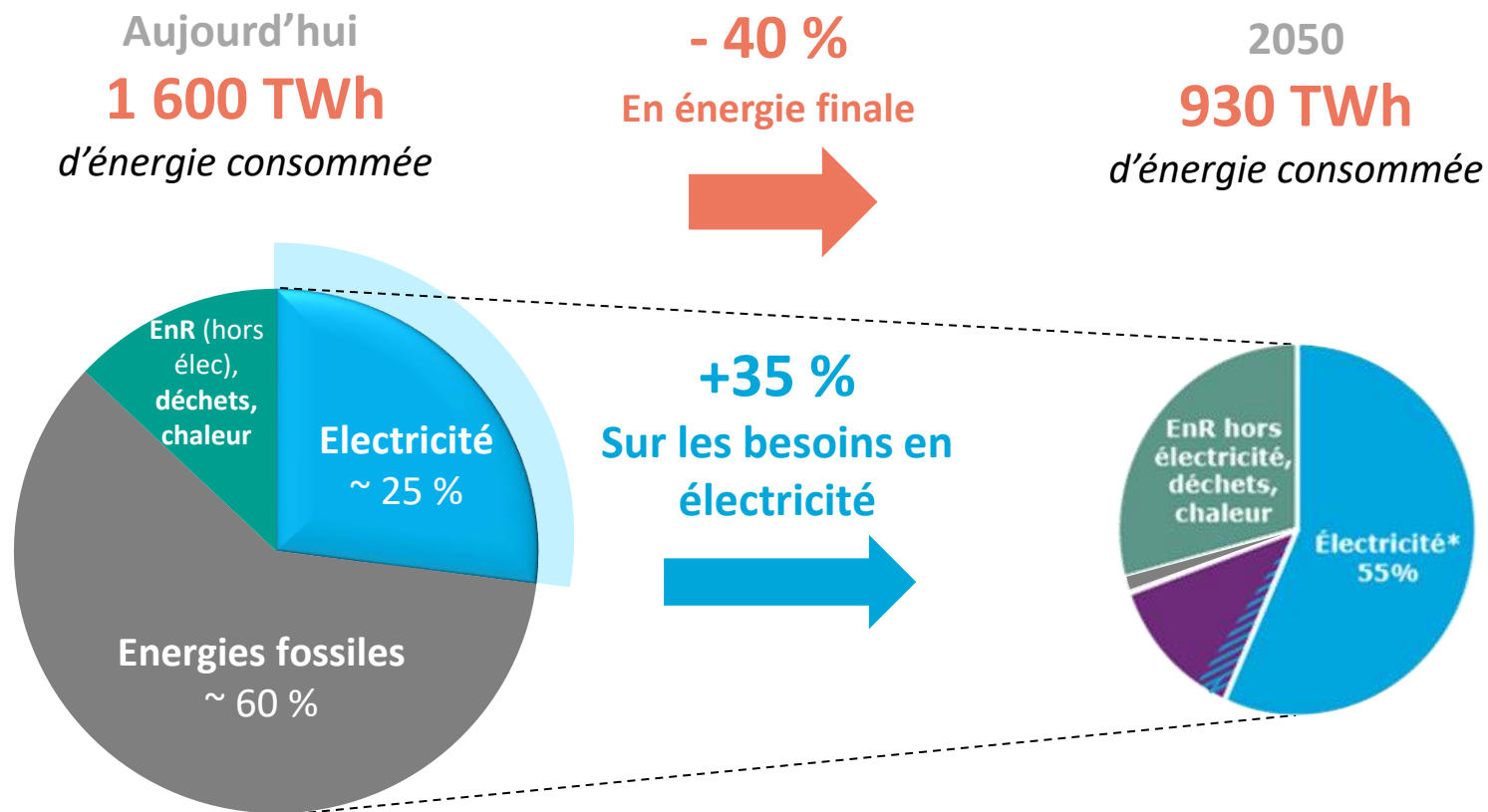


Copyright RTE – 2023. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Problématique générale

L'univers de l'étude : atteindre la neutralité carbone en 2050

Produire plus d'électricité décarbonée



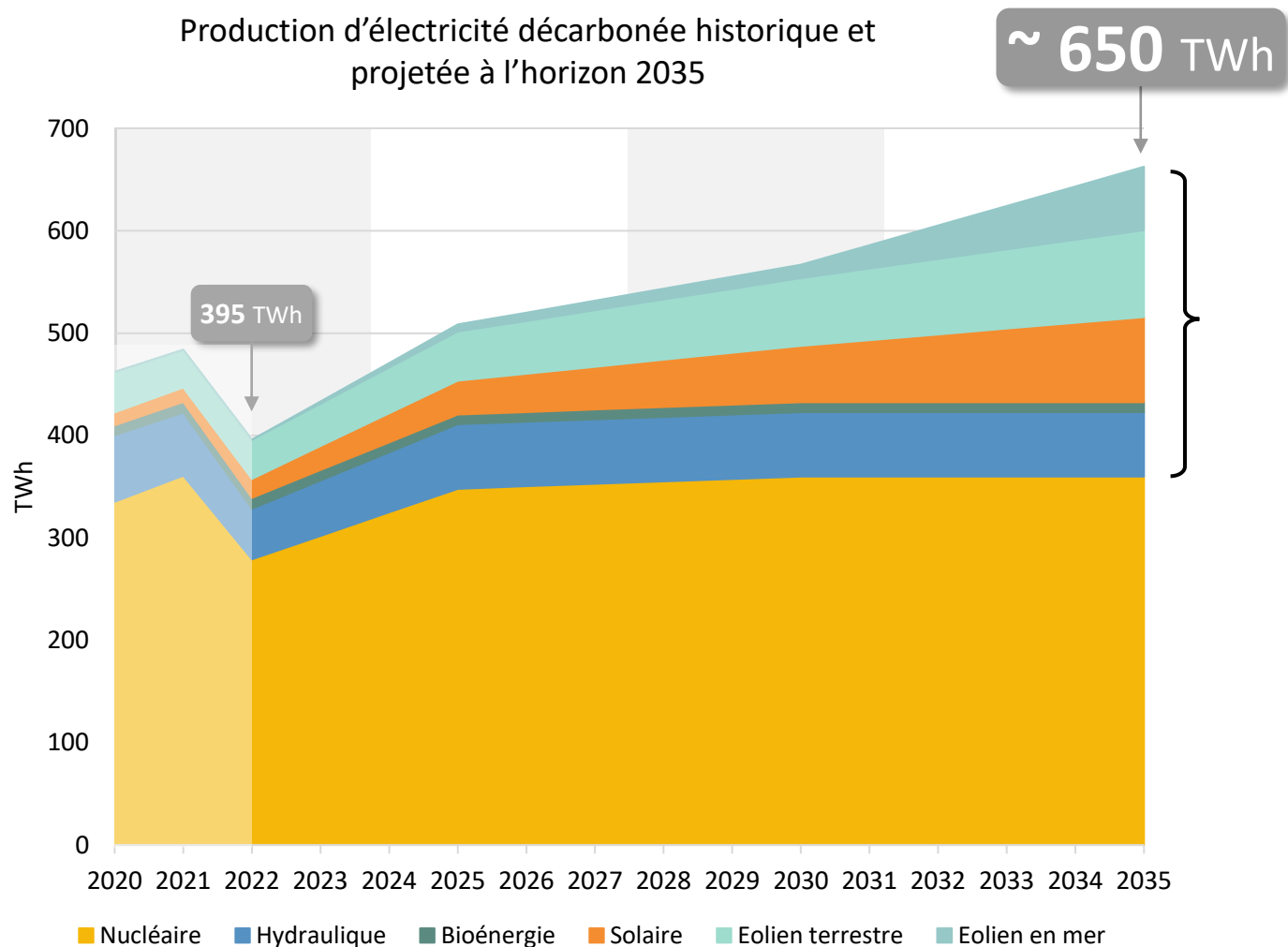
Les scénarios de RTE explorent les effets :

- 1 des actions d'efficacité énergétique
- 2 des actions de sobriété
- 3 du remplacement des fossiles par de l'électricité



Pose la question des nouveaux moyens de production pour répondre aux besoins croissants d'électricité décarbonée

Il est possible d'augmenter significativement le volume de production d'électricité décarbonée à l'horizon 2035




250 TWh/an minimum

mais

300 TWh/an possibles



Nécessite une accélération du rythme de développement des énergies renouvelables

Il est possible d'augmenter significativement le volume de production d'électricité décarbonée à l'horizon 2035

Pour atteindre une production d'électricité bas-carbone de de l'ordre de 650 TWh par an en 2035 et poursuivre l'augmentation du productible au-delà, les décisions doivent être prises dès aujourd'hui, mais elles produiront leur effet de manière différée

D'ici 2030



*L'accroissement de la production décarbonée reposera essentiellement sur les **EnR terrestres***

Entre 2030 et 2035



*Un relais de croissance peut être assuré par **l'éolien en mer** (objectif 18 GW en 2035) si les appels d'offre sont lancés entre aujourd'hui et 2025*

Au-delà de 2035



*Les **nouveaux EPR2** apporteront leur contribution à la production nationale (en intégrant la perspective de fermetures de réacteurs à 60 ans)*

Capacités de production régionales

La région dispose du **plus important parc de production d'électricité en France** avec une capacité de 28 453MW soit 21% du parc national. La filière renouvelable représente **50 % du parc installé**.



724 MW

+1,6%



1 822 MW

+23%



990 MW

-2%



190 MW

+2%



11 410 MW

=



13 570 MW

=

Parc EnR en région (hors hydraulique)



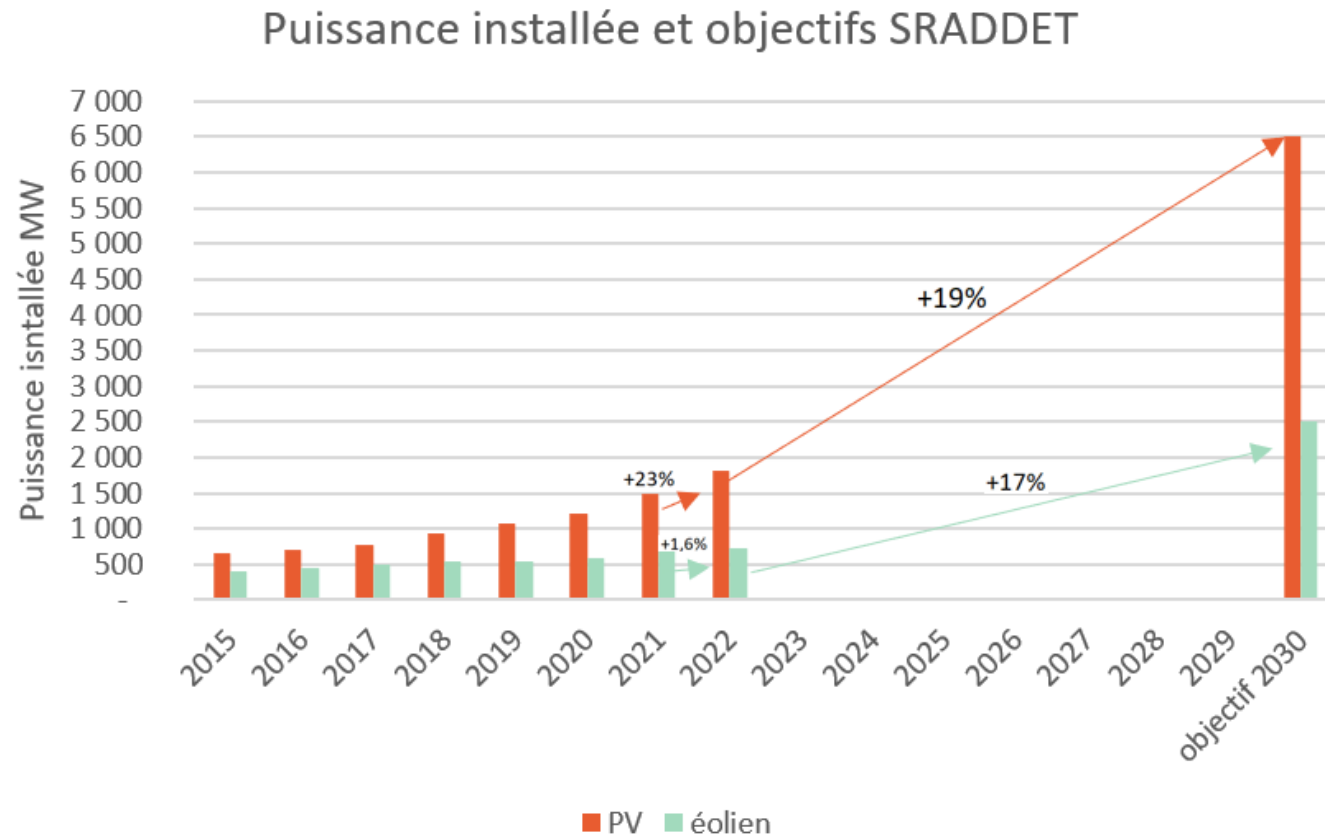
+ 349 MW
de parc ENR

+ 0 MW
de capacités bioénergies

+ 338 MW
de capacités solaires (+23 %)

+ 11 MW
de capacités éoliennes (+1,6 %)

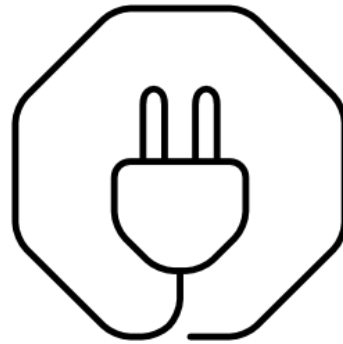
Puissance installée et objectifs régionaux : le SRADDET



Maintenir un taux de croissance élevé nécessite une accélération du rythme de développement des énergies renouvelables

Le S3REnR

(Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables)



+ 7 619 MW

de capacités
supplémentaires sur le
réseau d'ici 2030

387 M€

d'investissement en
création (182 M €) et en
renforcement (205 M €)

Adaptations*

88 postes

24 lignes

Créations*

15 postes

6 lignes

Quote-part adoptée par
la Préfète de région le 1^{er}
février 2023

39,11 k€/MW



Le réseau
de transport
d'électricité

Merci

Contacts

- **François CHAUMONT – Délégué régional**
francois.chaumont@rte-france.com
Port. 06 21 30 42 79
- **Cécile DACLIN – Directrice régionale des Affaires publiques**
cecile.daclin@rte-france.com
Port. 06 64 39 82 96
- **Vincent BRIAT – Responsable Affaires publiques**
vincent.briat@rte-france.com
Port. 07 62 32 15 80